

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le premier mars deux-mille-vingt-trois, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

Présents (25) : Mmes et MM. BARRET – BOICHOT - MEDIGUE – GUYOT – TOUREAU – LAPRUN – LESBOS – WEILL - DARBOIS - HEMAR - JEGOU – LE CLOAREC – LUCAS - DREAN – DJINIADHIS - LE MENTEC - CARTRON – DEBLOND – LABAT - LE COROLLER - PERIES – FOREST - MONNIN – LHERMITTE - ANSEL

Absents ayant donné pouvoir (3) : Mmes et MM. CHAIZE – HERZOG – LEVEILLE NIZEROLLE respectivement à Mmes et MM. PERIES – FOREST - CARTRON

Secrétaire : Mme Nathalie DEBLOND

Délibération N°13 du 7 mars 2023 : Rapport d'activités – Rapport d'activités 2021 Eau du Morbihan

Rapporteur : Martin DARBOIS (annexe 2)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Président du syndicat mixte Eau du Morbihan a adressé à chaque commune membre d'une intercommunalité adhérente au syndicat le rapport d'activités 2021 de cette structure.

Après débat, le Conseil municipal est invité à :

- Décerner acte au Maire de sa communication sur le rapport d'activité 2021 du syndicat mixte Eau du Morbihan

La secrétaire
Nathalie DEBLOND



Le Maire,
Pascal BARRET


